Groupe d'Appui à la Traçabilité et la Transparence dans la gestion des Ressources Naturelles
Support Group for Traceability and Transparency in the Management of Natural Resources
Pour des Richesses Minières de la Vie et Non de la Mort!For Mineral Wealth of Life, Not of Death!

Cadre de concertation sur le processus de révision du Code minier congolais et formalisation du secteur minier artisanal au Nord-Kivu, Goma, 03-04 août 2016

Rapport préliminaire

Organisations membres du Réseau GATT-RN

ACOPEDI, ASPD, ASSODIP, BEDEWA, CARK, Centre Amani, CREDDA/ULPGL, CREDDHO, CRRN, GUDE, PAMI, REBATISCO, REID, SOS Africa

Août 2016

Adresse : # 508, Av. de la Mission, Q. Himbi II, route Terminus-ULPGL,
Commune de Goma, Ville de Goma
E-mail: info@gattrn.org, Website: www.gattrn.org, Mob. +243-993-100-908/ +243-997-674-032
République Démocratique du Congo

Sommaire

Contexte 3
Objectifs du Cadre 4
Déroulement des activités du Cadre 4
Résultats atteints 5
Résolutions 5
Prochaines étapes 5
Recommandations 6

Contexte

Ayant fait le constat que l'Ordonnance-loi n° 81-013 du 02 avril 1981 portant législation générale sur les Mines et les Hydrocarbures telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-loi n° 82-039 du 05 novembre 1982 n'avait pas attiré des investissements conséquents, et était peu attractive par rapport à son régime fiscal, douanier et de change, la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 fut adoptée. Cette nouvelle législation se voulait plus compétitive, avec des procédures d'octroi des droits miniers et/ou de carrières objectives, rapides et transparentes ainsi qu'un régime fiscal, douanier et de change incitatif pour l'investisseur.

Cependant, douze ans après, des lacunes et faiblesses se sont révélés dans le chef de la loi précitée et des contradictions dans les mesures de son application. L'essor du secteur minier, tant industriel qu'artisanal, qui devait rapporter à l'Etat des recettes substantielles pour son développement économique et social, n'a pas su rencontrer les nombreuses attentes fondées sur ladite loi.
En plus, l'existence des initiatives régionales et internationales dont certaines ont déjà été domestiquées dans l'arsenal juridique congolais imposent à ce jour la révision du Code minier congolais.

Cette révision, rappelons-le, « s'inscrit dans le souci d'accroître le niveau de contrôle de la gestion de l'Etat sur le domaine minier, des titres miniers et de carrières, de repréciser les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises extractivesvis-à-vis des communautés locales affectées par leurs projets ainsi que d'équilibrer le régime fiscal, douanier et de change, le tout dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant entre l'Etat et les opérateurs miniers[1] ».

Pour le besoin de la cause, la thématique Mines-Ressources naturelles de la société civile du Nord-Kivu, effectuera, à travers le Réseau GATT-RN, des missions à Kinshasa pour des échanges avec la société civile nationale, le cabinet du Ministre national des mines et les députés nationaux de la Province du Nord-Kivu. Et, comme par enchantement, la question de révision du Code minier sera proposée sur le calendrier des matières à traiter au cours de la session parlementaire de mars 2016.

Alors que tous les regards du peuple congolais étaient tournés vers le parlement congolais attendant voir celui-ci légiférer sur une nouvelle loi minière, grand fut notre étonnement de constater que la question relative à la révision du Code minier était tout simplement ignorée. Certes que l'excuse serait que la situation politique de l'heure ne s'y prêterait pas, mais le pactole des contradictions et inadéquations du Code minier actuel ne laisse pas le choix aux parlementaires congolais.

[1] Exposé des motifs du projet de loi modifiant et complétant la loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, Kinshasa, mars 2015.

Cette situation préoccupe la société civile au plus haut point. Le Réseau GATT-RN a pris le taureau par ses cornes en mettant sur pied une stratégie visant à susciter le parlement congolais à inscrire cette question à la liste des priorités des matières à traiter à la session de septembre prochain. La logique de cette stratégie veut que la démarche parte de la base vers le sommet.

Poursuivant son plaidoyer auprès des députés nationaux du Nord-Kivu à Kinshasa, le Réseau GATT-RN est entrain de galvaniser toutes les couches en organisant des séances d'échanges et de partages avec les députés provinciaux, les avocats, l'Armée, la Police des mines, les Entreprises minières, les exploitants miniers artisanaux ainsi que les journalistes des médias locaux.

C'est dans ces circonstances qu'est né, à Goma, le « Cadre de concertation sur le processus de révision du Code minier et de la formalisation du secteur minier artisanal au Nord-Kivu ». Ce, depuis le 04 août 2016.

Objectifs du Cadre

- Analyser le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier congolais ;
- Partager les avancées du processus de révision du Code minier ;
- Évaluer la mise en œuvre de la formalisation du secteur minier artisanal en Province du Nord-Kivu ;
- Susciter dans le chef d'autres parties prenantes, l'appropriation et leur implication effective dans le processus de révision du Code minier et de la formalisation du secteur minier artisanal en Province du Nord-Kivu ;
- Mobiliser les députés et journalistes sur le processus de révision du Code minier congolais.

Déroulement des activités du Cadre

Pendant les deux jours de travaux, les participants ont échangé sur divers thèmes principaux dont :

- Mines et développement : mythe ou réalité ;
- Formalisation du secteur minier artisanal et les six outils du mécanisme régional de la CIRGL ;
- Les droits de l'homme dans les activités minières ;
- La protection de la Femme et des enfants dans les mines,
- Les faiblesses, lacunes et inadéquations du Code minier congolais en vigueur.

Au cours des échanges, des préoccupations importantes sur les rôles des parties ont été soulevées, et des réponses appropriées y ont été apportées débouchant sur l'engament des participants à joindre leurs efforts à ceux du Réseau GATT-RN et de la société civile congolaise en général pour faire aboutir le processus de révision du Code minier et de formalisation du secteur minier artisanal.

Résultats atteints

A l'issue de travaux, les résultats suivants ont été atteints :

- Les participants ont amélioré leurs connaissances sur la question de la gouvernance minière en RDC ;
- Les différentes parties prenantes ont apporté des commentaires importants sur le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier congolais ;
- Les députés provinciaux, les journalistes et la société civile font désormais un front commun pour l'aboutissement du processus de révision du Code minier et de la formalisation du secteur minier artisanal.

Résolutions

- Produire, avec les journalistes, un magazine sur les mines dans la région des grands lacs ;
- Créer, au sein des chaînes de radios et télévisions, des espaces réservés à la question minière, responsabilité sociale et environnementales des entreprises et les droits des communautés locales affectées par des projets miniers.

Prochaines étapes

- Organiser une séance de travail avec toutes les parties prenantes pour finaliser et adopter le document de plaidoyer sur le processus de révision du Code minier ;
- Assurer une formation continue des journalistes autour de diverses thématiques dans la gouvernance des ressources naturelles (fiscalité, droits humains, responsabilité sociale et environnementales des entreprises extractives, femmes et enfants dans les mines, rôle des médias, contribution du secteur extractif à la consolidation de la paix etc.) ;
- Élaborer une feuille de route sur le plaidoyer et l'engagement de diverses parties prenantes dans le processus de révision du Code minier.

Recommandations

GATT-RN

- Mettre à la disposition des journalistes les instruments juridiques nécessaires (Code e Règlement miniers congolais, manuel de certification de la CIRGL, Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence raisonnable pour des chaines d'approvisionnement responsables des minerais, manuel de procédure etc.).

Assemblée nationale

- Inscrire la question relative à la révision du Code minier congolais sur le calendrier des matières à traiter au cours de la session de septembre 2016.

Le Réseau GATT-RN encourage le Gouvernement congolais à poursuivre le processus de révision du Code minier congolais jusqu'au bout en associant toutes les parties prenantes.

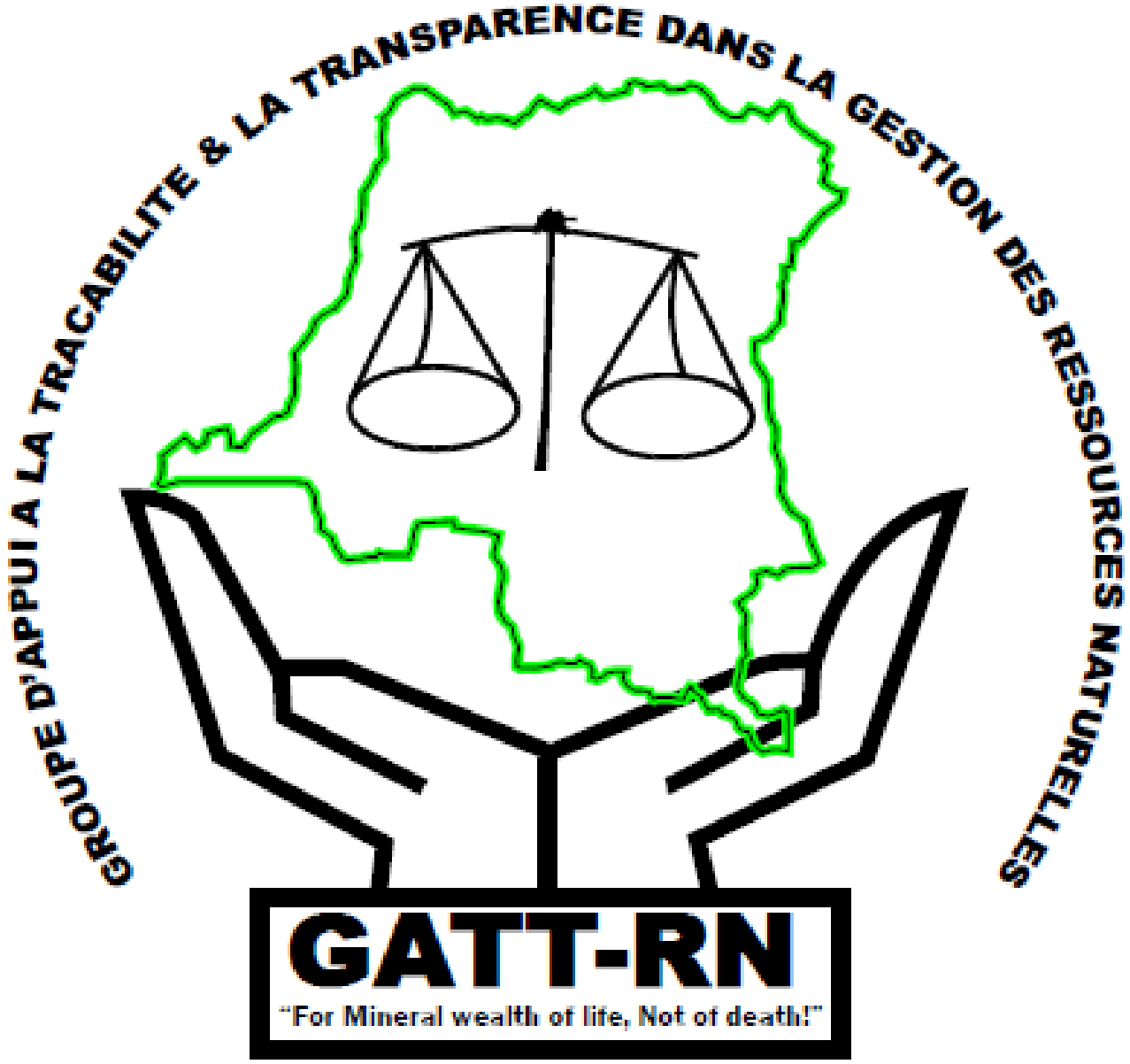

Adresse : # 508, Av. de la Mission, Q. Himbi II, route Terminus-ULPGL,
Commune de Goma, Ville de Goma
E-mail: info@gattrn.org, Website: www.gattrn.org, Mob. +243-993-100-908/ +243-997-674-032
République Démocratique du Congo